



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°13 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251104-251104\_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Admission en non-valeur du budget annexe**  
**ASSAINISSEMENT**

**SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DERROSSIS à Stéphane RODIER ;  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;  
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;  
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

C.M. 04.11.25  
 - N°13 -

### ADMISSION EN NON VALEUR DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de THIERS – Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Puy-de-Dôme ;
- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrir les créances ont été diligentées par le responsable du SGC de THIERS ;
- **Considérant** qu'après l'analyse de la liste fournie par le SGC et les diverses actions menées par la collectivité pour recouvrir les recettes mentionnées, il a été décidé d'exclure certaines non-valeurs proposées ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que la plupart des créances ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable ;

Il est proposé d'admettre en non-valeur d'une part et d'exclure de la liste en non-valeur d'autre part, les créances détaillées dans l'annexe jointe et récapitulées globalement dans le tableau suivant :

**ADMISSION EN NON-VALEUR budget 01402  
compte 6541**

DÉSIGNATION	TOTAL NON-VALEURS PROPOSÉES PAR LE SGC	TOTAL NON-VALEURS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	TOTAL NON VALEUR REJETÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Dettes assainissement HT	13 827,18 €	13 436,75 €	390,43 €
TVA à 10%	1 382,72 €	1 343,68 €	39,04 €
Dettes assainissement ...	15 209,90 €	14 780,43 €	429,47 €

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

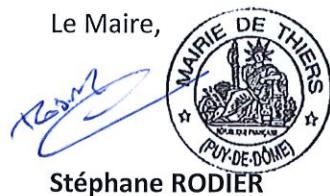
- **Admet** en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Exclut** de la liste en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, à l'article 6541 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,





Stéphane RODIER